

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Version 1.0

Date d'impression 19.03.2013

Date de révision 18.03.2013

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : BENZOTRIAZOLE GRANULE
Nom de la substance : benzotriazole
No.-C&L : 02-2119752810-41-0000
No.-CAS : 95-14-7
No.-CE : 202-394-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4	---	H332
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	---	H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Irritant (Xi)	R36
Nocif (Xn)	R20/22
	R52/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Mentions de danger : H302
H319
H332
H412

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P261
P264
P270
P271
P273

Éviter de respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Se laver la peau soigneusement après
manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en
manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un
endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P301 + P312

EN CAS D'INGESTION: appeler un
CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en
cas de malaise.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- benzotriazole

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger		
benzotriazole					
No.-CAS : 95-14-7	<= 100	Acute Tox.4	H302	Nocif; Xn; R20/22	
No.-CE : 202-394-1		Acute Tox.4	H332	Irritant; Xi; R36	
No.-C&L : 02-2119752810-41-0000		Eye Irrit.2	H319	R52-R53	
		Aquatic Chronic3	H412		

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais donner à boire à une victime qui est inconsciente ou qui a des crampes, ni la faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, oxydes
---	---

BENZOTRIAZOLE GRANULE

l'incendie

d'azote (NOx), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les symptômes peuvent être retardés. Appeler un médecin.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Risque d'explosion de conteneurs fermés en cas d'échauffement intense. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
 Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
 Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Risque d'explosion de poussière.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.
Précautions pour le stockage en commun	: Incompatible avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
------------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
----------	--

BENZOTRIAZOLE GRANULE

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Filtre à particules:P1

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Matériaux non adaptés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : > 8 h
Épaisseur du gant : > 0,11 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : solide
Couleur : blanc
Odeur : très faible
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 5 - 6 (20 °C)
Point/intervalle de fusion : 97 °C
Point/intervalle d'ébullition : 204 °C

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0,053 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: 20 g/l (20 °C) partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow 1,44
Température d'auto-inflammabilité	: 400 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Explosibilité	: Risque d'explosion de poussière.
Propriétés comburantes	: No oxydant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Risque d'explosion de poussière.
-----------------------	------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Décomposition thermique	: donnée non disponible

BENZOTRIAZOLE GRANULE

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Paragraphe 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 560 mg/kg (rat)

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (lapin)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Yeux

Résultat : Irritation sévère des yeux
Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : Irritation sévère des yeux
Nocif par inhalation.
Nocif en cas d'ingestion.

Paragraphe 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 39,0 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 141,6 mg/l (Daphnie; 48 h) (Toxicité pour les daphnies)

algue

CE50 : 15,4 mg/l (96 h) (Toxicité pour les algues)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

BENZOTRIAZOLE GRANULE

Biodégradabilité

Résultat : 80 - 90 % (Durée d'exposition: 28 Jrs)
Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Résultat : donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales. Eliminer comme produit non utilisé.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

BENZOTRIAZOLE GRANULE

l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative : Stockage de matières, produits, ou substances combustibles
aux installations classées en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts
couverts. 1510

État actuel de notification

benzotriazole:

Source réglementaire
AICS
DSL

Notification
OUI
OUI

Numéro de notification

BENZOTRIAZOLE GRANULE

INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(5)-3600
ENCS (JP)	OUI	(5)-537
JEX (JP)	OUI	(5)-537
ISHL (JP)	OUI	(5)-537
ISHL (JP)	OUI	(5)-3600
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	202-394-1
KECI (KR)	OUI	KE-02732
PICCS (PH)	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Paragraphe 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.